



Commune de BALGAU
Département du Haut-Rhin

**Procès-verbal des délibérations
du Conseil Municipal
de la commune de Balgau
de la séance du 27 avril 2016**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel,
FOURNEL Anne, EGLER Sébastien, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David,
JECKER Raphaël, WALTER Valérie, SCHERRER Dominique,
MININGER Patrice, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration : /

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 07 avril 2016
1. Fusion des communes
2. Divers

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h30.

0. Approbation du PV de la séance du 07 avril 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2016.

1. Fusion des communes

Monsieur le Maire retrace l'historique du projet de création de commune nouvelle initiée en octobre 2015 par la commune de Fessenheim avec Balgau et Nambenheim.

Après maintes réunions et la rédaction d'une charte de gouvernance pour la future commune nouvelle, il y a lieu de statuer afin d'acter définitivement la position du Conseil Municipal.

Faisant suite à une réunion préparatoire où une large majorité y était favorable, Monsieur le Maire propose le vote à bulletin secret pour ce point :

- Le Conseil vote à l'unanimité le scrutin à bulletin secret sur ce point.

Chaque conseiller, à tour de rôle, s'est rendu à l'urne et y a déposé son bulletin à l'aide d'une enveloppe.

Après dépouillement, les résultats se décomposent comme suit :

- 10 voix CONTRE la fusion des communes de Balgau, Fessenheim et Nambenheim
- 5 voix POUR la fusion des communes de Balgau, Fessenheim et Nambenheim.

Une majorité du Conseil s'est donc prononcée défavorablement à la création de cette commune nouvelle.

2. Divers

Sans point à l'ordre du jour et sans demande d'intervention des membres du Conseil, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.